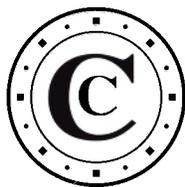


Chambre régionale
des comptes

Provence-Alpes-Côte d'Azur



RAPPORT D'ACTIVITE 2019



Mot du président



En déroulant le film 2019, quelques flashbacks crépitent : l'audience solennelle qui a consacré notre projet de chambre, les installations de magistrats, la signature de la convention de partenariat avec les juridictions administratives, les journées européennes du patrimoine, de nombreuses rencontres institutionnelles, la conférence de presse sur les rapports relatifs à la ville de Marseille...

2019 a clairement affiché notre démarche d'ouverture avec comme double horizon : accomplir notre devoir d'information du citoyen et valoriser nos travaux.

En 2019, pour soutenir le rythme impulsé, nous avons pu enfin compter sur un effectif au complet animé de solidarités communes et de l'esprit d'entreprendre. Forte de ses moyens retrouvés, notre chambre a élevé son niveau de production de rapports, dont certains ont nécessité un investissement de taille.

Tout le mérite en revient aux services, à leur implication constante, que je tiens à saluer : les équipes de contrôle, le ministère public, les services du secrétariat général, dont le greffe et la documentation.

Le scénario 2020 nous l'avons écrit ensemble dans le projet de chambre. Au premier temps, la programmation : bâtir, avec des outils d'analyse performants, une stratégie pluriannuelle en compagnonnage avec la Cour des comptes et nos partenaires institutionnels. Au deuxième temps, la production : soutenir la montée en régime avec l'exigence d'une qualité irréprochable. Au troisième temps, la communication : être encore et toujours plus en proximité et rendre davantage accessibles nos travaux.

C'est avec le même enthousiasme, la même volonté d'être utile à nos concitoyens, la même détermination, la même confiance et les mêmes ambitions que nous nous engageons dans l'année 2020. Nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux mais réalistes dans notre programme de travail avec des perspectives désormais triennales. Je n'ai aucun doute sur notre capacité à les atteindre. En parallèle, nous avons aussi inscrit à l'agenda d'autres rendez-vous : un premier bilan de la mise en œuvre du projet de chambre, la tenue d'un colloque couplé avec une audience solennelle à l'automne, des coopérations transfrontalières à construire avec nos homologues italiens, *et, bien sûr, aller à l'essentiel de notre mission c'est prendre l'initiative d'aller à la rencontre des citoyens pour qu'ils puissent juger, au travers de notre travail de serviteur de l'État, du bon usage de l'argent public.*

Nacer Meddah

Les séquences marquantes

14 février

L'audience solennelle en présence du Premier président de la Cour des comptes a consacré le projet de chambre.

5 juillet

La signature d'une convention-cadre de partenariat a permis de renforcer les relations avec les juridictions administratives.

18 octobre

La présidence de la commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées entre le département du Var et la métropole de Toulon Provence Méditerranée témoigne de l'implication de la chambre pour accompagner les collectivités territoriales.

26 novembre

La présentation du suivi des observations et des recommandations formulées par la chambre lors de la conférence territoriale de l'action publique a été l'occasion d'informer le citoyen et de dialoguer avec les élus.

9 vendredis de l'information

Il s'agit de demi-journées d'échanges avec certains de nos partenaires (la Caisse des dépôts, l'INSEE, l'ADEME, la commission des recours amiables) ou encore de regards croisés avec les magistrats administratifs ou avec ceux de la Cour des comptes.

200 personnes ont été accueillies pour présenter les missions de la juridiction lors des Journées européennes du patrimoine ou lors de portes ouvertes aux associations et aux scolaires.

35 rencontres institutionnelles avec des administrations de l'Etat (les DRFiP/DDFiP, l'ARS, le Rectorat, la DRAC, etc.), des représentants de la société civile (le CESER), des organismes contrôlés (la commission de déontologie de la région, l'association des maires ruraux), ou encore des partenaires privés (association régionale des commissaires aux comptes).

La chambre portes ouvertes



Les femmes et les hommes

73 agents travaillent au sein de la chambre :

29 magistrats dont :

1 président

1 vice-présidente

4 présidents de section

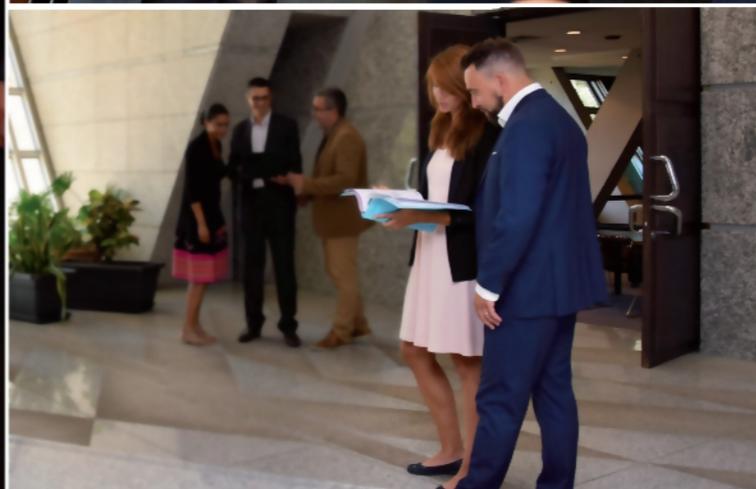
2 procureurs financiers

21 magistrats rapporteurs

24 vérificateurs

9 personnels d'appui au contrôle
(2 personnes au service de la documentation et 7 personnes au service du greffe)

11 personnels de soutien
(1 assistante auprès du président, 1 poste de secrétaire administratif auprès du ministère public, 9 personnes au secrétariat général)



En 2019, la chambre a connu **9 mouvements de personnels** :
- **6 arrivées** avec l'affectation de 5 magistrats, issus du concours direct, de l'ENA ou provenant d'une autre CRC et celle d'une auxiliaire de greffe ;
- **3 départs** avec la retraite d'un président de section, la réintégration d'un magistrat dans son administration d'origine et le détachement d'un personnel administratif.

05 - Hautes-Alpes



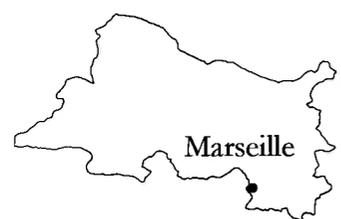
27 Collectivités territoriales
39 Etablissements et sociétés publics
118 Structures sanitaires et sociales
près de 173 Associations

84 - Vaucluse



72 Collectivités territoriales
72 Etablissements et sociétés publics
267 Structures sanitaires et sociales
+ de 2 400 Associations

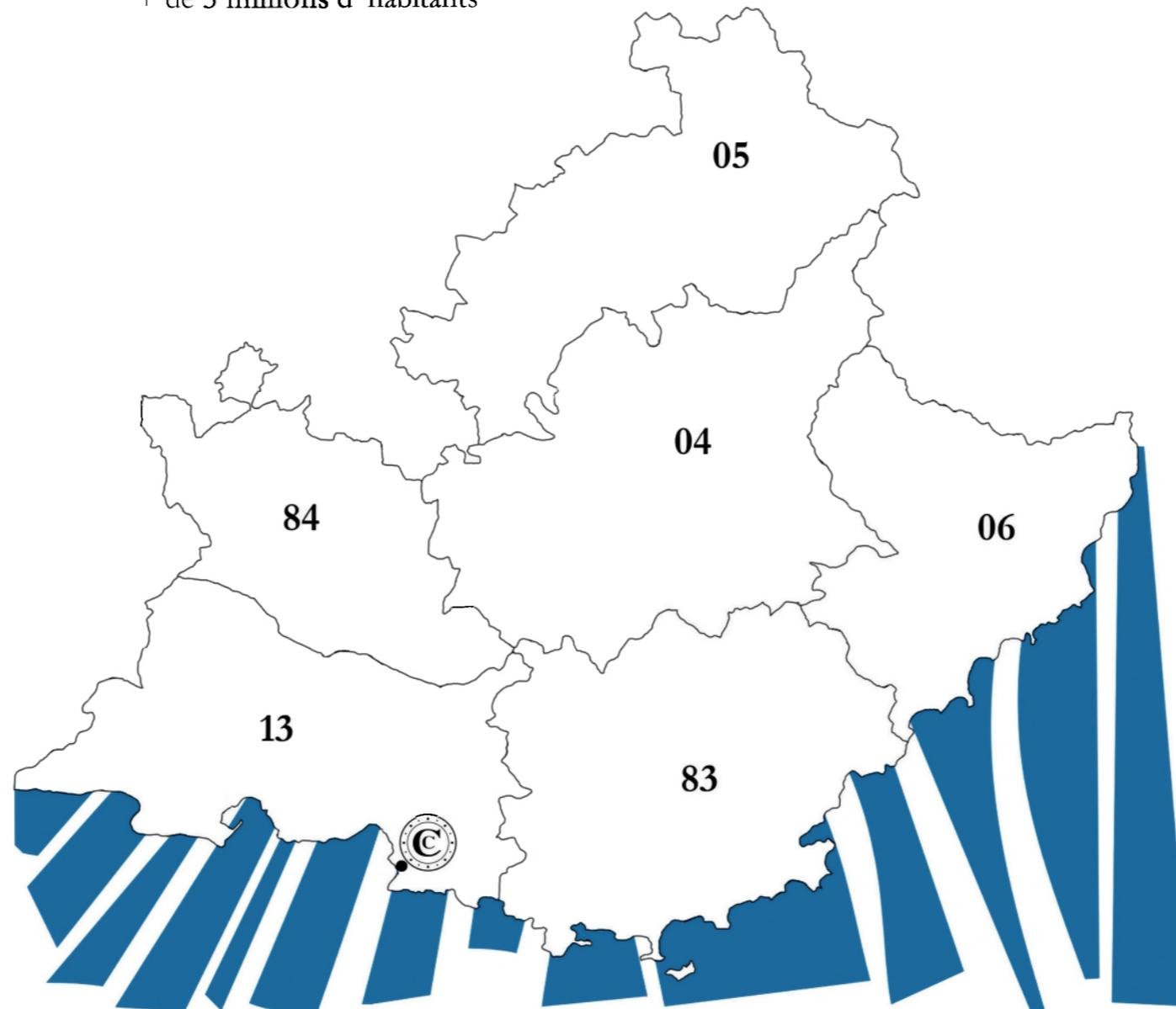
13 - Bouches-du-Rhône



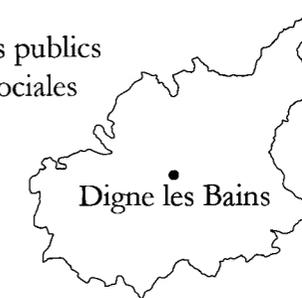
129 Collectivités territoriales
187 Etablissements et sociétés publics
773 Structures sanitaires et sociales
près de 3 778 Associations

Compétences de la chambre

1 région
6 départements
+ de 5 millions d'habitants
+ de 3 000 organismes à contrôler
soit + de 30 Mds €
de recettes de fonctionnement



04 - Alpes-de-Haute-Provence



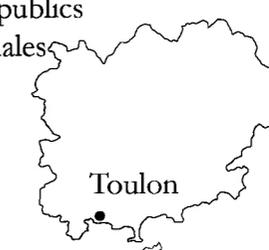
38 Collectivités territoriales
25 Etablissements et sociétés publics
126 Structures sanitaires et sociales
près de 185 Associations

06 - Alpes-Maritimes



92 Collectivités territoriales
100 Etablissements et sociétés publics
476 Structures sanitaires et sociales
près de 957 Associations

83 - Var



118 Collectivités territoriales
134 Etablissements et sociétés publics
416 Structures sanitaires et sociales
près de 917 Associations

Les missions

Créée en 1982 lors du mouvement de décentralisation, la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRC PACA) n'en est pas moins ancrée dans une tradition ancienne de contrôle de l'emploi des deniers publics. Ainsi, à la veille de la Révolution, il existait dans le Royaume de France quatorze juridictions financières, dont la « Cour des comptes, aides et finances de Provence » installée à Aix-en-Provence.

Aujourd'hui, la CRC PACA couvre un ressort de compétence plus large que son prédécesseur, qui ne comprend pas seulement les collectivités territoriales mais aussi les établissements publics locaux, les établissements de santé (y compris du secteur privé), les associations subventionnées, les offices HLM, les lycées... soit plus de 3 000 organismes publics et privés (hors associations).

Ayant pour mission l'information du citoyen, la CRC PACA exerce une triple compétence sur ces organismes : le **contrôle des comptes et de la gestion**, le **jugement des comptes des comptables publics**, et le **contrôle des actes budgétaires**. Elle participe également à l'**évaluation des politiques publiques** mises en œuvre localement, dans le cadre d'enquêtes thématiques conduites par la Cour des comptes. Par ses observations et recommandations, elle contribue à la transparence de la gestion publique.

Le lieu de travail

Depuis 1993, la chambre a son siège dans le quartier de Bonneveine dans le 8^{ème} arrondissement de Marseille. Son architecte, **André Stern**, a réalisé les plans du bâtiment à la suite d'un concours lancé en 1985.

Ce Marseillais d'adoption qui trouve son inspiration chez Max Ernst ou Le Corbusier est spécialiste des constructions de grande envergure. Il a notamment été le maître d'œuvre de projets comme le siège Technicatome du Centre d'énergie atomique à Aix-en-Provence ou le complexe présidentiel de la République centrafricaine.

Plus récemment, il s'est consacré à la restauration de monuments historiques, comme le château de la Buzine, qui abrite actuellement la Maison des cinématographies de la Méditerranée, mais aussi l'Eden Théâtre à La Ciotat, où en 1899 les frères Lumière réalisèrent leur première projection publique.

Qu'est-ce que le contrôle des comptes et de la gestion ?

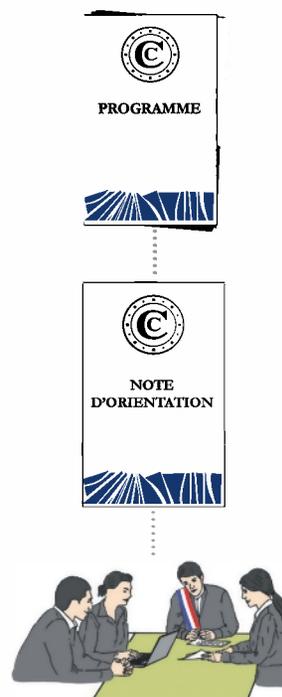
Contrôler les comptes et la gestion d'un organisme implique de vérifier la régularité des actes de gestion et leurs conséquences financières, mais également d'évaluer les résultats obtenus au regard des moyens mis en œuvre et des objectifs poursuivis. Ainsi, le magistrat analyse la fiabilité des comptes de l'entité, sa situation financière, la gestion de ses ressources humaines, sa politique d'achats et toute thématique qui comporte des enjeux particuliers.

Dans la pratique, comment se déroule un contrôle ?

Le contrôle de la gestion d'un organisme est inscrit au programme de la chambre par le président, qui en confie l'instruction à une équipe de contrôle en concertation avec les présidents de section.

L'équipe désignée identifie alors les « zones de risques » de la structure afin de cibler les thématiques qu'elle investiguera. Ces informations sont reprises dans une « note d'orientation » validée par le président.

Après ces recherches préalables, l'équipe de contrôle démarre son instruction. L'ordonnateur de la structure (par exemple le maire d'une commune ou le directeur d'un hôpital) est informé de l'ouverture du contrôle (c'est la notification), de la composition de l'équipe qui en a la charge et un premier entretien est fixé.



Durant plusieurs mois, l'équipe de contrôle se rend sur place pour échanger avec le responsable de l'entité et ses services, afin de comprendre son fonctionnement et ses pratiques. Elle demande à consulter des dossiers et divers documents administratifs et comptables afin d'étayer ses observations. Elle est habilitée à accéder à tous documents, données et traitements de quelque nature que ce soit. Elle procède ainsi à une analyse sur pièces et sur place.

Une fois son instruction terminée, l'équipe effectue un entretien de fin de contrôle avec l'ordonnateur, afin de lui exposer les constats et recommandations qu'elle compte proposer à la chambre.

Les propositions de l'équipe de contrôle sont délibérées par une formation de magistrats qui adopte un rapport d'observations provisoires (ROP). Ce **principe de collégialité** est cardinal au sein des juridictions financières. Ce rapport provisoire est adressé à l'ordonnateur. Il reste, à ce stade, confidentiel et couvert par le secret d'instruction.

En 2019, 38 ROP ont été produits.



L'ordonnateur a alors deux mois pour apporter ses réponses. C'est le **principe de la contradiction** : il s'agit pour le contrôlé de prendre connaissance de tous les éléments du rapport et de répondre aux observations. Il peut aussi demander à consulter les pièces d'instruction du rapport et à être auditionné. L'équipe de contrôle analyse ensuite les réponses et propose les suites à donner qui déboucheront sur un rapport d'observations définitives (ROD) n° 1 adopté à la suite d'un nouveau délibéré collégial.

Le contrôlé dispose d'un nouveau délai d'un mois pour répondre à ce ROD. Sa réponse est annexée au rapport pour former le ROD n° 2 qui est notifié à l'ordonnateur.

Ce dernier a l'obligation de le présenter à sa première assemblée délibérante (par exemple le conseil municipal d'une commune ou le conseil de surveillance d'un hôpital).

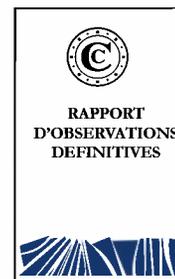
Il devient alors communicable à tous et est publié sur le site internet de la chambre.

En 2019, 33 ROD n° 2 ont été produits.

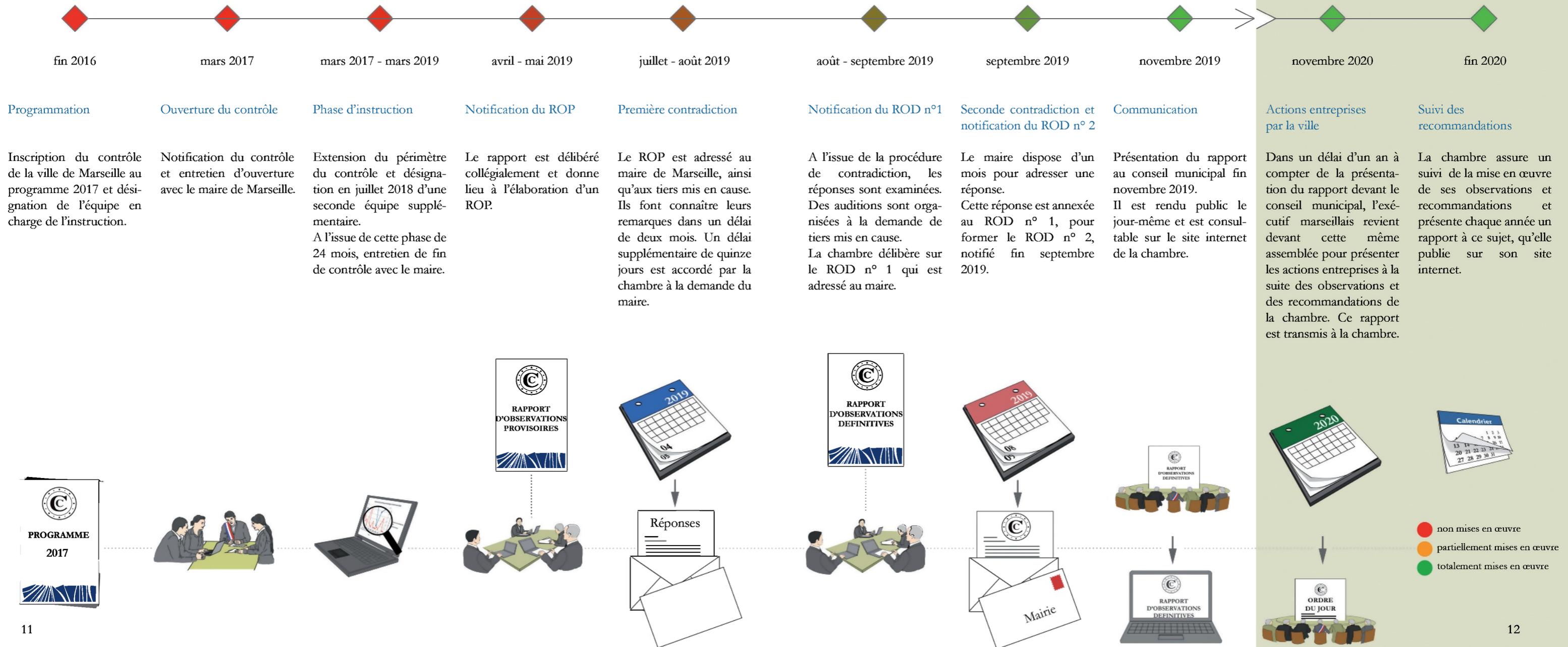
Le saviez-vous ?

Le **ministère public** près la chambre intervient à toutes les étapes de la procédure. Les procureurs financiers qui le composent formulent des conclusions avant les délibérés afin de sécuriser la procédure et de porter à la connaissance de l'ensemble des membres de la collégialité leurs observations de fond et de forme.

Le service de la documentation assure une veille sur l'ensemble des organismes du ressort de la chambre. Il tient à jour une base de données à la disposition des équipes de contrôle ainsi qu'un fonds commun à destination de l'ensemble des juridictions financières. Il met en ligne les rapports de la CRC et participe à sa communication externe.



Les étapes d'un contrôle de la chambre : l'exemple de la ville de Marseille



C'est quoi le contrôle juridictionnel ?

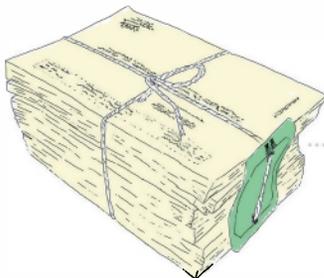
Le jugement des comptes des comptables publics (encore appelé contrôle juridictionnel) confère le statut de magistrat aux membres de la juridiction. La tenue de magistrat n'est portée qu'à l'occasion des audiences juridictionnelles publiques et lors d'événements solennels.

Juger les comptes signifie vérifier que le comptable n'a pas commis de manquement à ses obligations (par exemple, une recette qui n'aurait pas été recouvrée ou une dépense qui aurait été irrégulièrement payée). A ce titre, l'équipe en charge du contrôle mène une enquête en se fondant sur l'ensemble des documents administratifs et comptables de l'organisme qu'elle contrôle (et notamment toutes les pièces justificatives de dépenses et de recettes compilées dans des « liasses » qui sont progressivement dématérialisées) et en échangeant avec le comptable. C'est la phase administrative.

Son instruction terminée, le magistrat transmet son rapport au ministère public qui peut mettre en cause la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable. Le procureur financier lui adresse dans ce cas un réquisitoire qui ouvre la phase contentieuse.

Le magistrat demande alors au comptable et au responsable de l'organisme de lui faire parvenir leurs réponses au réquisitoire. Celles-ci sont jointes et analysées dans un second rapport, qui donnera lieu à une audience publique et à un délibéré au cours duquel les magistrats décident des suites à donner hors la présence du rapporteur et du ministère public. Le jugement rendu peut faire l'objet d'un appel devant la Cour des comptes.

En 2019, 31 jugements ont été prononcés, représentant une somme de près de 650 000 € à rembourser (débets).



Qu'en est-il du contrôle des actes budgétaires ?

La mission de la chambre est de proposer des solutions à apporter lorsque le budget d'une collectivité ou d'un établissement public n'est pas voté dans les délais prescrits par la loi ou lorsqu'il est voté en déséquilibre, lorsqu'une dépense obligatoire n'est pas inscrite dans ce budget ou encore lorsqu'un compte administratif (reflet des opérations budgétaires exécutées par l'ordonnateur) est rejeté ou fortement déficitaire.

La chambre intervient sur saisine du préfet qui peut parfois être amené à régler lui-même le budget de l'organisme si la chambre le lui propose. Elle peut être saisie dans certains cas par un tiers.

A la différence du contrôle juridictionnel et du contrôle des comptes et de la gestion, qui sont des contrôles *a posteriori*, le contrôle des actes budgétaires est un contrôle contemporain. Il est destiné à aider les organismes concernés à surmonter leurs difficultés budgétaires. Il s'agit d'une mission de conseil et d'expertise financière délivrée par une juridiction indépendante. La chambre dispose d'un mois pour formuler un avis.

En 2019, la chambre a rendu **19 avis budgétaires**.



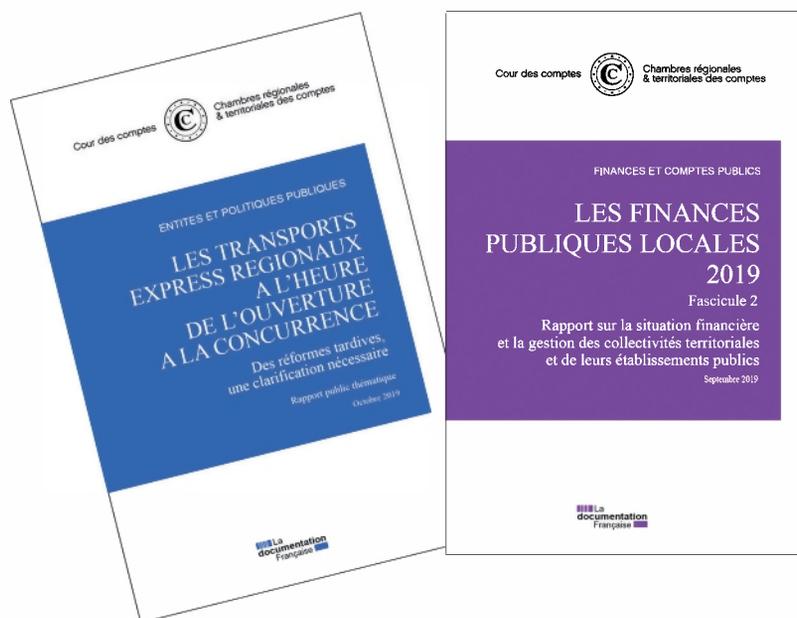
Comment la chambre participe-t-elle à l'évaluation des politiques publiques ?

L'article 58-2 de la Constitution confère à la Cour des comptes la mission d'évaluer les politiques publiques. Il s'agit de vérifier si les résultats d'une politique publique sont à la hauteur des objectifs fixés et si les moyens sont utilisés de manière efficace et efficiente.

Pour remplir cette mission, elle associe les chambres régionales des comptes pour mieux apprécier la mise en oeuvre des politiques publiques sur le territoire.

En raison des enjeux et spécificités de son territoire, la CRC PACA est régulièrement sollicitée pour apporter sa contribution à ces enquêtes nationales dans le cadre de formations inter-juridictions (FIJ).

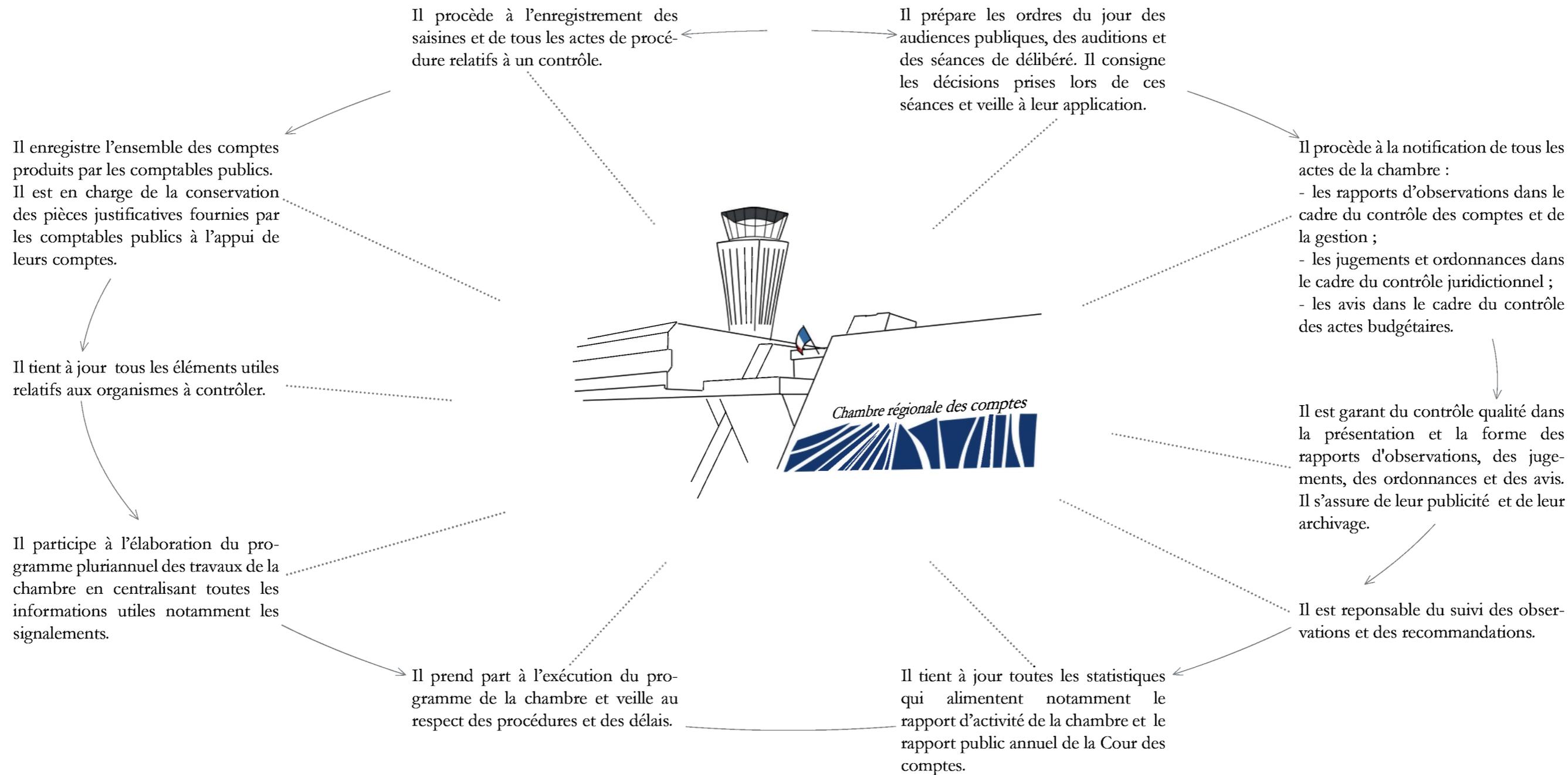
En 2019 la chambre s'est impliquée dans [une vingtaine de FIJ](#) comme par exemple celle sur les finances publiques locales avec comme thématique les « nouvelles » régions, les transports express régionaux à l'heure de l'ouverture à la concurrence, la protection de l'enfant et des mineurs non-accompagnés, la territorialisation de la politique du logement, le personnel infirmier à l'hôpital, ou encore les polices municipales.



Le greffe



Tour de contrôle



La communication

Presse

770 retombées presse

30 communiqués de presse

1 conférence de presse

Réseaux sociaux

78 tweets

12 publications sur Facebook

1 retransmission en live sur YouTube

En interne

10 newsletters

10 articles dans la revue « Article 15 » de la Cour des comptes



La chambre des comptes pointe du doigt la gestion de la ville d'Orange

Sur la période observée « la commune a mené une gestion patrimoniale attentiste, selon les contraintes et les opportunités qui se sont présentées ». Aussi la CRC recommande-t-elle la mise en œuvre d'un « schéma directeur immobilier définissant notamment la stratégie consolidée de préservation et de valorisation du patrimoine privé et public de la commune » ...

Le Dauphiné Libéré, 13 mars 2019

La chambre régionale des comptes sceptique sur l'avenir des lignes de TER

Autre aspect soulevé par la CRC, la politique tarifaire. Comme la carte Zou et sa « particulière générosité ». Si sa mise en place en 2011 « s'est immédiatement traduite par une augmentation significative de la fréquentation », la gamme tarifaire n'a représenté « qu'un quart des charges d'exploitation ».

« Il existe donc des marges de progression des recettes » (...). Message entendu à la Région qui procède à une refonte tarifaire allant jusqu'à 110 € contre 15 € aujourd'hui. « Une augmentation tarifaire trop significative pourrait engendrer une perte de compétitivité du TER par rapport à l'automobile ».

La Marseillaise, 27 juin 2019

Fonctionnaires sans emploi : une gestion critiquée dans le Var

La chambre régionale des comptes a rendu public un rapport dans lequel elle épingle le centre de gestion (CDG). (...) La plupart de ces fonctionnaires ont perdu leur affectation après la privatisation des services de l'eau à Toulon et des déchets à La Seyne. Ces agents ont dès lors été rattachés au CDG, chargé de la gestion des ressources humaines des fonctionnaires territoriaux. Les mairies n'en ont donc plus la responsabilité administrative. Et faute de solution de reclassement, ces agents sont payés sans travailler depuis plus de 25 ans.

Chambre régionale des comptes : rapport sur la gestion du CHICAS [centre hospitalier intercommunal des Alpes du Sud Gap-Sisteron]

La chambre observe qu'en raison de sa situation géographique, de son organisation en deux sites et de la concurrence directe d'un établissement privé, l'activité du CHICAS n'a que faiblement progressé entre 2011 et 2016.

Dans ce contexte, la restructuration immobilière du site du Muret à Gap, d'un coût total de 110 M€, a conduit l'hôpital dans une impasse financière. Le plan directeur immobilier est manifestement surdimensionné et dépourvu de vision stratégique. La construction de surfaces inutiles, pour un surcoût estimé de 5,5 M€, et la multiplication des avenants aux contrats de conception-réalisation pour un total de 8 M€ en sont l'illustration. Le pilotage de l'établissement est de plus handicapé par les lacunes du système d'information hospitalière.

La situation financière du CHICAS a donné lieu à un accompagnement conséquent des partenaires institutionnels. Le contrat de retour à l'équilibre financier, signé en 2016, a dû être renforcé dès 2018 pour tenter de sortir l'établissement de la spirale déficitaire dans laquelle il est entré depuis 2007 et qui a conduit à un déficit de 38 M€ en 2018.

Alpes et midi, 18 juillet 2019

Les finances de Barcelonnette fragiles

« La situation financière de la commune demeure fragile en raison des 12 M€ d'investissement réalisés entre 2010 et 2017, financés par l'emprunt et induit, pour plus de 5,5 M€, par l'opération de reconversion de l'ancien quartier militaire du Clapet, cédé par l'Etat en 2009. Le contrat de redynamisation en 2019 de ce site de défense conclu en mai 2009 alloue peu de moyens à cette opération au regard de l'ampleur du site à reconvertir (25 000 m² de bâti sur une emprise de 7,7 hectares). Barcelonnette dit faire face à une opération qui excède ses capacités tant financières, techniques, qu'humaines ».

Haute-Provence info, 6-12 septembre 2019

Le parc naturel régional de Camargue [PNRC] passé au crible

Le PNRC, qui « s'emploie depuis sa création en 1970, à valoriser un territoire qui s'étend sur 100 000 hectares », (...) s'appuie sur une charte, et des plans d'actions : « Globalement, le PNRC affiche un taux proche de 80 % de mise en œuvre ». (...) Mais leur réalisation est conditionnée « par l'obtention de financements sollicités principalement auprès des acteurs institutionnels ». En effet, si le budget global de la structure avoisine les 3,5 M€, abondé en grande partie par la région, plus de 40 % sont octroyés pour la réalisation de ces opérations rendant le parc « très dépendant financièrement de ses partenaires ». « Mais il est clair que vu son activité et ses missions d'intérêt général, il est difficile pour le parc de dégager des ressources propres. Cette dépendance est inévitable ».

La Provence, 23 août 2019

Le CHU [de Nice] épinglé dans un rapport de la chambre régionale des comptes

Sa situation financière s'est « dégradée » depuis 2012. Elle ne serait pas optimale, (...) grevée notamment par « la dérive des coûts et des délais de l'opération de construction du site Pasteur 2 » (...). « Ce bâtiment s'avère surdimensionné en nombre de lits offerts par rapport aux besoins et intègre insuffisamment les nouvelles modalités de prise en charge telle que l'ambulatoire » (...). « Le niveau de déficit de l'établissement, son endettement critique (400 M€ fin 2017 soit une hausse de 36 % par rapport à 2012) et le faible dynamisme de ses recettes ont imposé la signature d'un contrat de retour à l'équilibre financier de 40 M€ sur 5 ans avec l'Agence régionale de santé impliquant la fermeture de 200 lits et la suppression des postes correspondants » (...).

Si les choses s'améliorent un peu depuis 2017, la CHU de Nice devrait « encore engager des évolutions structurelles capacitaires lourdes pour respecter ses engagements financiers ».

20 minutes, 11 novembre 2019

La ville de Marseille

Avec 1,8 Md€ de dettes en 2017, soit 2023 € par habitant, Marseille est deux fois plus endettée « que la moyenne des villes comparables ». Une dette « peu risquée », (...) mais que la municipalité négocie à des taux plus élevés que ces homologues, ce qui en aggrave le poids.

« 66 % du financement des investissements est constitué par de l'emprunt alors que ce taux plafonne à 40 % [ailleurs] » (...) Pour elle, Marseille ne souffre pas d'un manque criant d'aides extérieures, puisqu'elles représentent 10 % des investissements, contre 12 % dans les autres villes. (...) la dotation attribuée par l'Etat en baisse de 58 M€ entre 2012 et 2017 a été largement compensé par une hausse des impôts municipaux, rapportant 71 M€, soit une « surcompensation », de 13 M€.

Des écoles dégradées dans les quartiers paupérisés. « Absence d'état des lieux et de démarche stratégique » (...), situation dénoncée depuis plusieurs années par des associations de parents d'élèves et des syndicats d'enseignants, relayés par la presse. « L'état de dégradation des écoles frappe très majoritairement les établissements des 3^e, 13^e, 14^e, 15^e arrondissements » (...). Soit quatre des territoires les plus paupérisés de la ville. (...) 99 % des opérations d'entretien des écoles sont constituées d'interventions de moins de 5 000 €, « ce qui tend à montrer qu'il s'agit le plus souvent d'opérations ponctuelles, en fonction des urgences et menées en dehors de toute idée d'entretien planifié » (...). Des opérations qu'elle estime, de 2015 à 2017, à 4,1 M€ par an, soit « à peine 9 300 € par école ». Dans sa réponse à la CRC, la ville de Marseille [argue] entre autres points, que les constatations de la chambre ne portent que sur 11 % de son patrimoine scolaire.

Ventes contestables (...) « la ville n'a pas une connaissance exhaustive [de son patrimoine municipale] ». (...) en 2011, [la vente] d'un lot d'immeubles dans le quartier du Panier à un architecte associé à de nombreux projets municipaux (...) « n'a pas fait l'objet d'une mise en concurrence réelle et il en résulte une moins-value substantielle pour la ville », chiffrée à 777 515 € (...) la ville conteste, que « le droit autorise expressément et sans ambiguïtés les cessions directes par les collectivités locales sans mise en concurrence ». Autre exemple, plus sulfureux, le rachat « totalement injustifiable », en 2013, « 74 % et 130 % en-dessous du prix estimé par France Domaine », de deux immeubles du centre de Marseille à la SCI Cœur d'îlot.

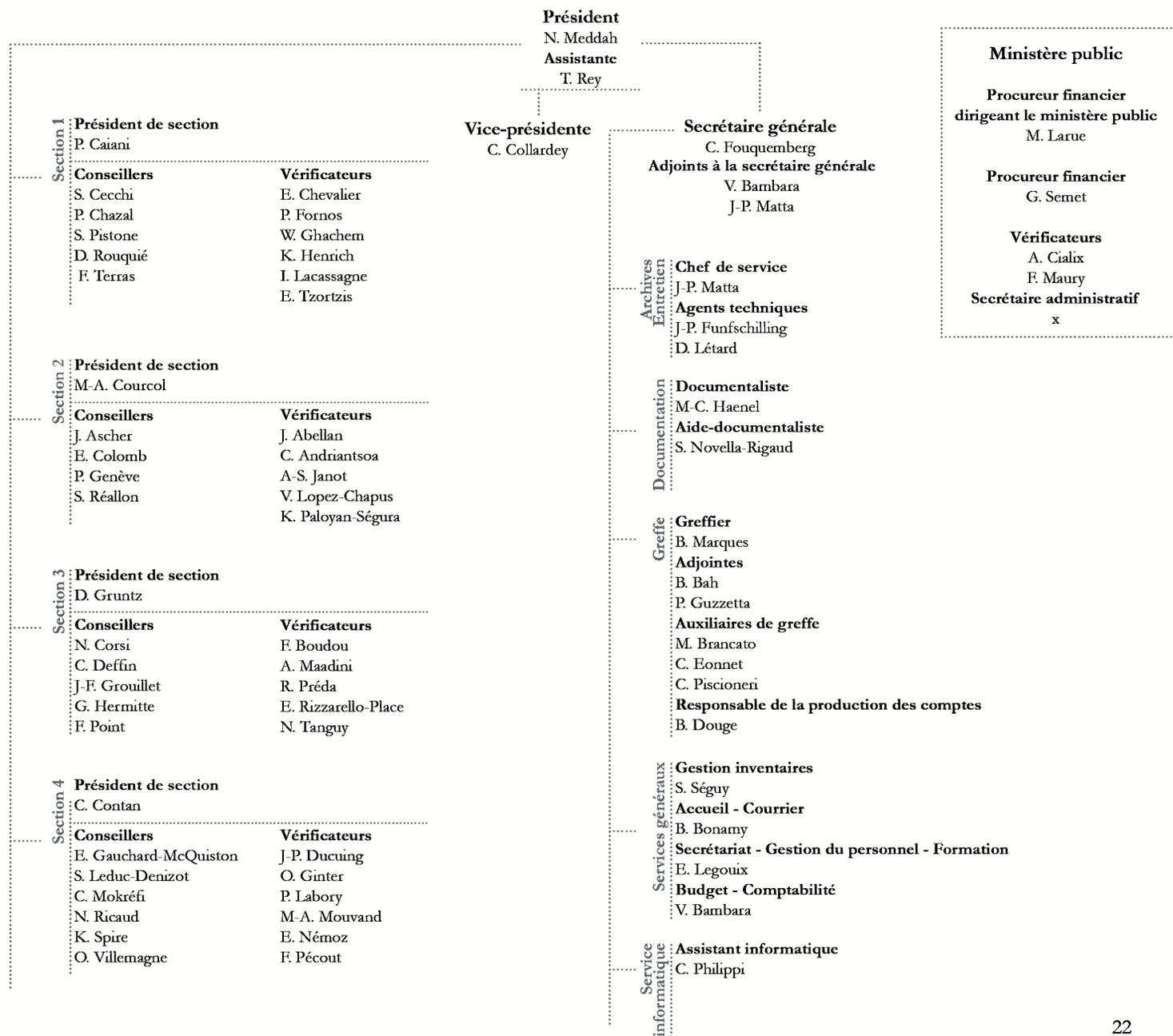
Le second tome du rapport, consacré à la gestion des ressources humaines de la ville de Marseille, est tout aussi sévère. Si (...) « plusieurs actions ont été lancées » visant à une meilleure maîtrise de la masse salariale, qui constitue 60 % des dépenses de fonctionnement, (...) elles sont récentes et ne peuvent être encore évaluées. La chambre note également un paradoxe étonnant : avec un peu plus de 2 320 € en 2016, la rémunération brute moyenne mensuelle des agents municipaux se situe au-dessus de la moyenne nationale, alors que leur temps de travail restait, entre 2012 et 2017, inférieur à la durée légale. Une différence dont le coût est chiffré à 12 M€ par an.

Le Monde, le 26 novembre 2019



Pour suivre l'ensemble de nos productions, rendez-vous sur notre site Internet :

Organigramme au 1^{er} mai 2020



Glossaire

ADEME : Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie

ARS : Agence régionale de santé

CESER : Conseil économique social environnemental régional

CHU : Centre hospitalier universitaire

CRC : Chambre régionale des comptes

CDG : Centre de gestion

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DRFiP/DDFiP : Direction régionale/départementale des finances publiques

ENA : Ecole nationale d'administration

FIJ : Formation interjuridictions

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

PNR : Parc naturel régional

ROD : Rapport d'observations définitives

ROP : Rapport d'observations provisoires

SCI : Société civile immobilière

TER : Transports express régionaux



17, traverse de Pomègues
13008 Marseille

www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur

 @crcpaca

 @ChambreRegionaledesComptesPACA